Nations Unies

S/PV.7635



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7635e séance
Lundi 29 février 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d’Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

16-05405 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le S. E. M. Frank-Walter Steinmeier, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Steinmeier.

M. Steinmeier (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui en qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le plus large des dispositifs régionaux établis en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

En tout premier lieu, je voudrais rendre hommage à feu le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali. Non seulement son « Agenda pour la paix » (S/24111) a été un fait historique dans l'ordre international de l'après guerre froide, mais c'est aussi Boutros-Ghali qui a reconnu le rôle important que jouent les organisations régionales dans le règlement des conflits. Il a jeté les bases d'une relation forte entre l'ONU et l'OSCE – une relation que nous voudrions renforcer encore davantage en 2016.

Personne ne peut nier que les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont énormes. Puisque nous sommes une organisation européenne, je me dois de commencer par notre propre région. Les crises et conflits violents nous encerclent, même sur notre propre continent européen – et je ne veux pas uniquement parler de l'Ukraine. De manière très concrète, l'annexion de la Crimée par la Russie a ravivé les préoccupations que nous nourrissons autour de notre sécurité européenne commune. Parallèlement, les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord connaissent des flambées de violence. Oppression, terreur, radicalisme religieux et rivalités régionales ont entraîné d'incommensurables souffrances humaines, en particulier en Syrie. Les conflits brutaux qui font rage au Moyen-Orient ont également atteint le continent européen. Des centaines de milliers de personnes ont été forcées de fuir leurs foyers et de chercher refuge en Europe; en Allemagne, pour nombre d'entre elles, comme le savent les membres du Conseil.

Tous ces faits nouveaux remettent en question notre sécurité commune plus fondamentalement que nous ne l'avions jamais pensé possible. Si la Charte des Nations Unies prévoit le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Charte de Paris envisageait une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité en Europe. Toutefois, cette vision d'une Europe unie et libre ne s'est pas encore concrétisée et, pire encore, les principes du droit international, tels qu'énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et les documents de l'OSCE, semblent être de plus en plus mis à mal. Comment réagir? Quelles devraient être nos principes directeurs en ces temps incertains?

Premièrement, portons sur ce monde un regard réaliste, un regard d'aujourd'hui et non d'hier. Nous ne revivons pas la guerre froide et nous ne devrions pas parler comme si c'était le cas. Le monde d'aujourd'hui est différent : ses conflits sont d'un type nouveau, ils sont plus complexes et les acteurs et les intérêts conflictuels plus nombreux, de sorte que les arguments d'hier sont, à mon avis, non seulement inappropriés, mais contreproductifs.

Deuxièmement, je suis convaincu que les principes auxquels nous avons tous souscrit au sein de l'ONU et de l'OSCE, tels que l'intégrité territoriale et l'égalité souveraine des pays, doivent demeurer le fondement de notre coexistence en tant que nations. Ces engagements continuent de constituer le socle permettant de surmonter les divisions à condition que tous les États fassent montre de la volonté politique nécessaire.

Troisièmement, nous avons besoin d'organisations multilatérales solides qui contribuent à préserver et à mettre en œuvre ces principes, qui nous donnent des outils pour régler nos différends et nous offrent des possibilités de dialoguer afin d'aplanir nos divergences. L'ONU a été créée précisément pour cela, et il en va de même de l'OSCE. Je suis fermement convaincu que ces deux organisations offrent toujours les meilleurs outils dont nous disposions pour façonner l'avenir d'un ordre international fondé sur des règles et pour empêcher que la fragilité de notre époque ne se transforme en désordre perpétuel. C'est la raison pour laquelle ces deux institutions sont si importantes, en particulier

compte tenu des turbulences du moment. Nous voulons que l’OSCE, en étroite coopération avec l’ONU, nous aide à surmonter la fragilité de la situation en matière de sécurité. Je voudrais mettre en exergue quelques-uns des domaines d’activité prioritaires de notre présidence.

Le premier concerne l’Ukraine. L’évolution de la situation à l’intérieur et dans le voisinage de l’Ukraine a montré à quel point l’OSCE est indispensable lorsqu’il s’agit d’unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, comme le stipule la Charte des Nations Unies. Sans l’OSCE et, en particulier, sans le courage des hommes et des femmes de la Mission spéciale d’observation, nous n’aurions pas pu réaliser les progrès observés en matière de désescalade militaire et de retrait partiel des armes. Toutefois, nous restons profondément préoccupés par la persistance des violations du cessez-le-feu et les restrictions d’accès imposées à la Mission. Je suis fermement convaincu que la mise en œuvre des accords de Minsk est la seule manière de parvenir à une solution politique durable et je lance un appel aux deux parties représentées au Conseil pour qu’elles se montrent à la hauteur de leurs responsabilités. De concert avec nos collègues français, nous restons déterminés à appuyer ce processus dans le cadre du format Normandie, et je compte sur l’appui du Conseil à cet égard.

Deuxièmement, je voudrais mettre l’accent sur les conflits que l’on qualifie souvent de « gelés » ou « prolongés ». Je pense que nous devrions éviter ce type de fatalisme. Depuis de nombreuses années, ces conflits infligent de grandes souffrances aux populations concernées et provoquent la stagnation des régions en question. Pendant notre présidence de l’OSCE, nous voulons tout mettre en œuvre pour revenir à des approches plus constructives, stabiliser les cessez-le-feu et rétablir la confiance par des mesures graduelles, mais concrètes.

En ce qui concerne le conflit du Haut-Karabakh, nous sommes préoccupés par le nombre élevé d’incidents meurtriers le long de la ligne de contact et à la frontière entre l’Arménie et l’Azerbaïdjan. Nous devons intensifier les efforts déployés sous les auspices du Groupe de Minsk de l’OSCE. Nous devons trouver le moyen de réduire le nombre de victimes rapidement et nous ne devons pas renoncer à l’idée de parvenir à une solution durable au conflit sur la base des principes d’intégrité territoriale et de non-recours à la force.

En Géorgie, nous avons pu constater au moins quelques progrès en ce qui concerne la coopération pratique entre les parties. Je tiens à saluer les efforts déployés par l’ONU en collaboration avec l’OSCE et l’Union européenne dans le cadre des discussions internationales de Genève. Nous voulons étayer cette dynamique en renforçant les mesures de confiance et l’action humanitaire. Nous allons également profiter de notre présidence pour relancer les négociations selon la formule 5+2 sur le conflit en Transnistrie.

Mon troisième point porte sur les mesures de sécurité et de confiance. Qu’il s’agisse de l’Ukraine, de la Russie ou de la Turquie, nous assistons actuellement à une recrudescence des activités militaires, avec un risque élevé d’incidents militaires entre États membres de l’OSCE. Dans ces circonstances, les mesures de confiance et de sécurité sont plus importantes que jamais. Un élément important à cet égard est le Document de Vienne. Le conflit en Ukraine a montré qu’il devrait être profondément remanié. Bien entendu, il est difficile de réaliser des progrès quand la confiance est faible, mais je suis convaincu que les propositions que nous avons faites permettront de mieux prévenir les crises et de mieux atténuer les risques. Sur la base de ces mesures de confiance, j’espère que nous pourrons à terme reprendre un dialogue plus large sur la sécurité européenne. Nous devons adhérer à la vision à long terme d’un renforcement de la maîtrise des armements et de la sécurité coopérative en Europe.

L’OSCE et l’ONU ont toutes deux pour tâche de prévenir les conflits armés. Je crois que nous devons faire tous les efforts possibles pour renforcer les capacités de l’OSCE dans ce domaine, du système d’alerte rapide à la gestion des crises en passant par le relèvement au lendemain d’un conflit. Nous allons également examiner le rôle des femmes dans la gestion des conflits et leur protection dans les conflits violents, conformément à la résolution 1325 (2000). L’expérience de l’ONU dans tous ces domaines peut enrichir ce processus. Je suis convaincu que nous avons plus de chances de réussir si nous travaillons en étroite collaboration et mettons en commun nos panoplies de moyens.

Il en va de même lorsqu’il s’agit de s’attaquer aux nombreux autres défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, du terrorisme et de l’extrémisme à la criminalité organisée. Je crois que la question urgente des migrations doit figurer en meilleure place dans notre agenda. Je me félicite de l’initiative prise par le Secrétaire général d’organiser un sommet mondial sur les migrations en septembre. L’OSCE a un important savoir-faire dans ce domaine, qu’il s’agisse des

normes relatives aux droits de l’homme, des pratiques exemplaires en matière de migration de main-d’œuvre ou encore de la lutte contre la traite des êtres humains. C’est la raison pour laquelle nous voulons débattre de la façon dont l’OSCE peut contribuer aux efforts déployés au niveau international, conformément au Programme de développement durable à l’horizon 2030 (résolution 70/1 de l’Assemblée générale).

Les droits de l’homme et les libertés fondamentales constituent des priorités absolues de notre présidence. Je suis d’avis que nous devons intensifier la lutte contre la discrimination, le racisme, la xénophobie et l’intolérance dans toute l’Europe, y compris dans mon propre pays. En Allemagne, la population s’est, dans son écrasante majorité, montrée disposée à aider les réfugiés qui arrivent dans le pays, mais cette générosité a récemment été éclipsée par des agressions xénophobes. Ce sont là des actes méprisables que nous ne devons pas tolérer et que nous ne tolérerons pas.

Enfin, je voudrais souligner le fait que la sécurité sur le territoire de l’OSCE est intrinsèquement liée à celle de ses voisins. L’OSCE est une organisation unique en son genre, mais j’espère que ses principes peuvent apporter une lueur d’espoir à d’autres régions, en particulier au Moyen-Orient. Rappelons-nous que le chemin qui a mené à Helsinki a commencé au plus fort de la guerre froide. Au début des négociations, qui aurait osé espérer que le processus aboutirait à la chute du mur de Berlin?

Bien entendu, on ne peut transposer un dispositif de sécurité à une autre région, mais nos expériences peuvent peut-être faire apparaître des principes et des processus utiles, et encourager les parties au Moyen-Orient à assumer leurs responsabilités et à envisager de nouveaux moyens de parvenir à des règlements politiques. Nous avons entamé ce débat à la conférence de l’OSCE organisée l’année dernière à Amman, et nous souhaiterions le pousser plus loin.

L’Allemagne est pleinement consciente de la responsabilité qu’implique l’exercice de la présidence de l’OSCE en cette période mouvementée. Je suis convaincu que nous devons continuer de faire preuve de fermeté en ce qui concerne nos principes. Dans le même temps, je pense que nous devons promouvoir le dialogue et une démarche concertée afin d’aplanir nos divergences de vue et nous remettre sur la voie d’une sécurité retrouvée.

Nous devons nous rappeler l’esprit d’Helsinki : un dialogue constant et une stratégie fondée sur la coopération peuvent porter leurs fruits à terme. C’est précisément cet espoir qu’exprime notre devise pour 2016 : « Renouveler le dialogue, rétablir la confiance, restaurer la sécurité ». Cela est conforme à l’esprit de la Charte des Nations Unies. Il ne sera pas facile de rétablir la confiance, et il n’y a pas de solution rapide. Cependant, si nous voulons être en mesure de regarder les générations futures dans les yeux et de dire que nous avons fait tout notre possible pour rétablir la paix en Europe, nous devons nous y employer ensemble, à l’OSCE et à l’ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Steinmeier de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Delattre (France) : Je salue la présence aujourd’hui à la table du Conseil de S.E.M. Franz-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, et le remercie pour son intervention particulièrement éclairante. Je tiens aussi au nom de la France à féliciter chaleureusement l’Allemagne pour son accession à la présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année. Nous entendons naturellement continuer de coopérer étroitement et en toute confiance avec nos amis allemands dans cette enceinte pendant les mois qui s’annoncent. Ils savent pouvoir compter sur notre plein et entier soutien dans la mise en œuvre de leur programme de travail, opportunément articulé autour des thématiques que vous avez rappelées, celles du renouveau du dialogue, de la reconstruction de la confiance et de la restauration de la sécurité.

J’aborderai successivement deux points : le rôle central de l’OSCE dans les efforts que nous menons pour mettre fin à la crise ukrainienne et les défis prioritaires sur lesquels nous devons, de manière plus générale, amener l’OSCE à se concentrer.

La crise qui se joue aujourd’hui à l’est de l’Ukraine constitue l’une des violations les plus graves et les plus dangereuses des principes fondateurs de l’OSCE, actés à Helsinki il y a plus de 40 ans. C’est donc à juste titre que le sujet a dominé l’ordre du jour de cette organisation, depuis plus de deux ans maintenant. L’OSCE a su répondre présente et prendre la mesure de la responsabilité qui lui incombe en déployant rapidement une mission spéciale d’observation puis en assumant un rôle central dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Elle doit continuer à jouer ce rôle central dans les efforts internationaux qui visent à résoudre la crise. Notre objectif demeure à cet égard le retour du contrôle de l’Ukraine sur l’ensemble

de ses frontières internationalement reconnues, ce qui passe notamment par le rétablissement de son autorité sur la Crimée. Sur ce point, notre position, conforme au droit international, ne changera pas.

Nous nous réjouissons que le mandat de la mission spéciale d'observation en Ukraine ait été, il y a quelques jours, reconduit pour une année supplémentaire, à l'initiative de la présidence allemande. La présence de l'Allemagne à la tête de l'Organisation présente l'avantage de renforcer les liens entre les différents dispositifs de gestion de la crise, à savoir le format Normandie qui constitue l'enceinte de négociation politique privilégiée entre les parties, et l'OSCE qui assure le suivi de la situation sur le terrain ainsi qu'un rôle de médiation au quotidien.

La résolution de la crise en Ukraine reste pour la France une priorité et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts, au sein du format Normandie, en faveur de la pleine application des accords de Minsk, qui constituent le seul cadre de référence possible pour un règlement pacifique. C'est un des messages que le Ministre Steinmeier a portés aux côtés de son homologue français lors de leur déplacement conjoint à Kiev la semaine dernière.

Sur le fond, notre position commune est claire : nous sommes hautement préoccupés par les violations persistantes du cessez-le-feu, dont le rythme s'est singulièrement accru ces dernières semaines, et nous regrettons l'application parcellaire des accords de Minsk sur le terrain. Ces derniers constituent pourtant un engagement international, dont les dispositions doivent être mises en œuvre par l'ensemble des parties. Cela vaut pour le respect effectif du cessez-le-feu, qui constitue la seule base possible pour avancer. Cela vaut également pour la mise en œuvre des autres mesures prévues dans le cadre de Minsk, et notamment pour l'adoption d'une réforme constitutionnelle sur la décentralisation et d'une loi électorale spéciale pour le Donbass, car la définition d'un horizon politique est le meilleur moyen de garantir que la situation sécuritaire reste stable. L'ensemble de ces sujets sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle en format Normandie prévue ce jeudi à Paris. Il s'agira d'un moment crucial pour l'avenir de notre médiation, mais également du conflit. Chacun devra y faire preuve de responsabilité. Et nous appelons les autres membres du Conseil à relayer ce message d'urgence.

En attendant et de manière générale, il est essentiel que la Mission spéciale de l'OSCE soit en mesure d'exercer son mandat pleinement et sans entraves. Nous appelons une nouvelle fois au respect de la liberté de circulation de ses observateurs et condamnons dans les termes les plus fermes toute violation de ce principe, qu'elle prenne la forme d'intimidation, de menaces ou d'interdiction d'accès à certaines zones. Nous devons également réfléchir à permettre à l'Organisation d'assurer un meilleur contrôle de la frontière entre la Russie et l'Ukraine et d'installer de nouvelles stations avancées dans les territoires actuellement sous contrôle séparatiste. L'implication de l'OSCE dans la sécurisation d'élections locales dans le Donbass sera également nécessaire, selon des modalités qui restent à déterminer.

Au-delà de l'Ukraine, l'OSCE reste plus que jamais un instrument essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité en Europe, dans un contexte marqué par la diversification des menaces. Cette situation doit encourager ses 57 membres à abandonner les postures politiques pour retrouver cet « esprit d'Helsinki » évoqué il y a quelques instants par le Ministre Steinmeier, qui avait permis de faire émerger une vision commune de la sécurité en Europe et qui avait été réitéré dans la déclaration commémorative du Sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Astana de 2010, « Vers une communauté de sécurité », autour des trois dimensions bien connues de l'Organisation.

Dans cet esprit, nous pensons que le travail de l'OSCE doit aujourd'hui mettre l'accent sur les problématiques suivantes notamment : la résolution des conflits régionaux, tout d'abord; au-delà du conflit ukrainien, nous ne pouvons nous satisfaire de la persistance de conflits gelés à différents endroits du continent européen, qu'il s'agisse du Haut-Karabakh, de la Transnistrie ou encore de la Géorgie, ce que vous avez rappelé. Nous partageons la conviction de la présidence allemande que le rôle de l'OSCE y est à chaque fois central, en lien avec les formats de médiation établis, afin de promouvoir le dialogue et de restaurer la confiance; le renforcement des capacités de l'OSCE sur le cycle du conflit, ensuite. La prévention des conflits est en effet une thématique sur laquelle nous pensons qu'il est à la fois possible et urgent d'avancer ensemble. Nous saluons à cet égard la décision de la présidence allemande de faire de la poursuite du dialogue sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance une priorité, en cette année d'échéances importantes pour le Document de Vienne et le Traité sur les forces conventionnelles en Europe; la préservation de la centralité du pilier « démocratie et droits de l'homme » dans les travaux de l'OSCE, également. Alors que l'approche multidimensionnelle

a toujours été au cœur du fonctionnement de l’OSCE, nous sommes préoccupés par la tendance de certains États membres à une politisation croissante, voire à un rejet, du traitement des questions relatives à la dimension humaine. L’approche de la présidence allemande consistant à relancer les travaux dans ce domaine en se concentrant sur les thématiques de la lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et l’intolérance va dans le bon sens, étant entendu qu’il est important de ne pas occulter le travail à poursuivre sur les autres aspects de la thématique « démocratie et droits de l’homme ».

S’agissant du développement du rôle opérationnel de l’OSCE en réponse à certains défis émergents, enfin, je pense notamment aux migrations, à la lutte contre la radicalisation ou encore au changement climatique. Il importe, sur chacune de ces thématiques qui sont autant de défis de premier plan pour la sécurité en Europe, que l’OSCE travaille à faire émerger des réponses concrètes allant au-delà des simples prises de positions publiques. Nous soutenons pleinement la volonté de la présidence allemande d’encourager l’Organisation à se concentrer sur ses domaines d’expertise, à l’instar de la lutte contre la traite des êtres humains sur le dossier des migrations par exemple. Une attention particulière à la thématique de l’impact du changement climatique sur la sécurité nous semblerait particulièrement opportune, au lendemain de l’accord de Paris.

Je conclurai cette intervention en rappelant les fortes convergences qui existent entre l’action de l’OSCE et celle des Nations Unies, que ce soit sur le terrain, où leurs missions respectives agissent toujours de manière intégrée, des Balkans au Caucase en passant par l’Asie centrale, ou sur le plan des principes, avec la défense d’une approche commune alliant sécurité, développement et droits humains. La France est convaincue que les principes fondateurs de l’OSCE restent plus que jamais d’actualité pour assurer la sécurité en Europe. À rebours de ceux qui considèrent aujourd’hui qu’il est nécessaire de les abandonner ou de les changer, nous pensons au contraire qu’il importe de nous mobiliser collectivement pour les faire respecter.

J’adresse enfin une nouvelle fois à l’Allemagne tous les vœux de succès de mon pays pendant sa présidence, et l’assure du soutien résolu de la France à son programme de travail à la tête de l’Organisation.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en espagnol*) : C’est un honneur que de prendre la parole, Monsieur le Président, en ce dernier jour de votre présidence du Conseil.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais tout d’abord souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre allemand des affaires étrangères, M. Franck-Walter Steinmeier. Je le remercie de l’exposé détaillé qu’il nous a présenté sur les priorités de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2016 en sa qualité de Président en exercice de l’OSCE.

Le Japon est devenu le premier partenaire de l’OSCE au titre de la coopération, il y a près de 25 ans, en 1992. Depuis lors, le Japon a toujours participé aux sommets et aux conseils ministériels de l’OSCE, à un haut niveau. Nous avons déjà organisé quatre conférences Japon-OSCE et nous sommes convaincus que l’Asie et l’Europe ont beaucoup à apprendre l’une de l’autre. Avec les membres de l’OSCE, le Japon partage des valeurs fondamentales, telles que la liberté, la démocratie et les droits fondamentaux de la personne. Le Japon continuera d’être un partenaire actif de l’OSCE.

J’aimerais évoquer la situation en Ukraine et sa périphérie, à laquelle M. Steimeier a fait référence. Tout d’abord, nous n’accepterons aucune tentative unilatérale de modification du statu quo en Ukraine ou dans tout autre pays ou région du monde. La souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine doivent être respectées. Nous saluons les efforts consacrés à ce jour par l’OSCE et son président en exercice aux questions ukrainiennes. Le rôle joué par la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine continue d’être d’une importance critique. Aux fins de l’appui à la Mission, le Japon a versé 2 millions d’euros et déployé un expert régional au sein de la Mission depuis août. Nous sommes préoccupés de ce que la Mission continue de faire état de perturbations systématiques de l’accès à certaines zones. Le Japon tient à insister sur le fait que les observateurs de la Mission doivent être autorisés à accéder pleinement et sans entraves à toute la zone de conflit.

Ce mois marque le premier anniversaire de la signature de l’ensemble de mesures en vue de l’application des accords de Minsk. Toutefois, la situation en Ukraine est loin d’un règlement définitif. Il est regrettable que le nombre des violations des accords de cessez-le-feu dont fait état la Mission ait augmenté dernièrement. Les accords de Minsk sont les seules directives qui puissent améliorer la situation en Ukraine. Le Japon exhorte

toutes les parties à mettre pleinement et rapidement en œuvre les accords de Minsk.

La lutte contre le terrorisme est l’un des domaines où l’OSCE joue actuellement un rôle important. Nous pensons que le renforcement des contrôles aux frontières fait partie des mesures les plus efficaces de lutte contre le terrorisme. C’est pourquoi le Japon aide financièrement l’École des cadres de l’OSCE pour la gestion des frontières depuis 2013. Je tiens à ajouter que le Japon apprécie hautement la coopération entre l’OSCE et l’ONU au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, je souhaite à M. Steinmeier plein succès durant sa présidence et l’assure, ainsi que l’OSCE, de l’appui du Japon.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose remercier de sa présence dans cette salle et de son exposé le Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Frank-Walter Steinmeier.

Pour l’Uruguay, la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est un aspect fondamental de la structure des relations internationales. En tant que membre d’organisations régionales solidement structurées de longue date, telles que l’Organisation des États américains (OEA) et la Communauté des États d’Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), l’Uruguay est d’avis que le rôle que jouent ces organisations est très important, et, d’ailleurs, je me permets de préciser qu’il revêtira de nouveau un caractère central, par exemple, dans les tâches dont l’Organisation va se charger à l’appui du processus de consolidation de la paix en Colombie, où les pays membres de la CELAC contribueront eux-mêmes spécifiquement à la paix.

Nous apprécions au plus haut point l’importance du rôle joué par l’OSCE en tant que cadre de dialogue dans une zone géographique particulièrement vaste, où, précisément, les questions de sécurité, d’alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises, ainsi que de relèvement après un conflit jouent un rôle fondamental. De manière générale, nous partageons les valeurs, les principes et les objectifs de l’OSCE, et nous en apprécions grandement la contribution, sur le terrain, au suivi des différentes zones de tensions relevant de son champ d’intervention. Par conséquent, nous pensons que l’ONU et l’OSCE partagent des champs d’action très similaires et que leur coopération doit toujours se déployer dans le respect des principes qui régissent les deux organisations.

Enfin, je voudrais simplement réaffirmer avec fermeté, à titre de point final, que l’Uruguay considère que le principe de l’intégrité territoriale des États est un pilier fondamental des relations internationales.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d’abord remercier sincèrement le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, dont le pays assure la présidence de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l’exposé détaillé qu’il a présenté au Conseil sur les priorités de l’OSCE durant la période à venir. Je le remercie également de ses paroles à l’égard de l’ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, et d’avoir salué les efforts de paix déployés par ce dernier au cours de l’une des périodes les plus difficiles de l’histoire contemporaine, celle qui a suivi la fin de la guerre froide.

Nous avons souvent insisté sur l’importance que nous attachons à la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous attachons une grande valeur et une grande importance aux efforts déployés par l’OSCE pour rétablir la stabilité dans les zones de conflit en Europe et en Asie. Je citerai notamment les conflits du Haut-Karabakh, en Ukraine et ailleurs.

Des progrès ont été réalisés grâce aux efforts de l’OSCE en matière de diplomatie préventive, de médiation et de bons offices, et nous encourageons l’OSCE à poursuivre ses efforts. Nous estimons que le rôle de l’OSCE doit être complémentaire de celui de l’ONU, et que celle-ci doit contribuer à la promotion des efforts déployés par l’OSCE dans le cadre de son mandat. Nous sommes également favorables au renforcement du dialogue et de la coopération avec les partenaires méditerranéens à la lumière des liens étroits qui existent entre les pays de la région méditerranéenne et le continent européen. À cet égard, je citerai notamment des questions telles que la crise syrienne, la nécessité de rétablir la stabilité en Libye et la lutte contre le terrorisme et l’extrémisme qui menacent les aspirations des peuples de la région.

Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer le dialogue entre les civilisations et les religions et

d'aborder les problèmes liés à la migration, à la protection des réfugiés et à la traite des êtres humains dans la région méditerranéenne. À cet égard, nous saluons en particulier l'action menée par l'OSCE pour mobiliser les efforts internationaux en vue de parvenir à une solution durable en Ukraine, conformément aux accords de Minsk. À notre avis, ces accords constituent un cadre idéal pour parvenir à une paix durable, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, les réformes constitutionnelles nécessaires et l'organisation des élections dans la région du Donbass, sans oublier la nécessité de remédier aux incidences humanitaires du conflit, en coopération avec toutes les parties prenantes, sans exception. Tout en se félicitant de la réduction des hostilités, qui contribue à la création de conditions favorables à la paix et à la stabilité, l'Égypte insiste sur la nécessité, pour toutes les parties, d'honorer leurs engagements au titre des accords de Minsk, et les exhorte à dialoguer et à rechercher une solution pacifique au conflit, qui tienne compte des aspirations de leurs peuples.

Enfin, l'Égypte souhaiterait vivement un renforcement de la coopération avec l'OSCE en vue de la définition d'une vision commune sur un certain nombre de questions, y compris l'islamophobie en Europe, le dialogue entre les civilisations et les religions, ainsi que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, qui font partie des menaces les plus graves auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui en matière de sécurité. Nous appelons au renforcement des efforts conjoints, avec la participation de toutes les parties et de toutes les organisations concernées, y compris l'OSCE, pour éliminer le terrorisme, au moyen d'une approche globale qui ne se limite pas à des solutions militaires et de sécurité, mais qui englobe également les dimensions culturelle et économique, en vue d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples de la région. L'Égypte, qui est un partenaire méditerranéen, ne ménagera aucun effort pour coopérer avec l'OSCE en vue de la réalisation de nos objectifs communs.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre à mes collègues pour féliciter M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, pour son accession aux fonctions de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2016 et lui souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité. Ma délégation le remercie de son exposé, dans lequel il a clairement exposé les priorités de l'OSCE sous la présidence allemande.

La Malaisie se félicite que le Président en exercice ait réaffirmé son engagement à poursuivre la coopération étroite qui existe entre l'OSCE et l'ONU. Au fil des ans, l'OSCE, la plus grande organisation régionale de sécurité du monde, a donné la preuve de sa pertinence et de sa résilience. Elle tire sa force de sa nature fondée sur l'absence d'exclusive et la coopération, ce qui lui permet de faire face aux divers menaces et problèmes de sécurité dans les régions euro-atlantique et eurasienne. Nous saluons vivement la contribution de l'OSCE et l'approche globale qu'elle a adoptée pour faire face aux vastes défis qui se posent en matière de sécurité, notamment la prévention des conflits, la gestion des conflits, la lutte contre le terrorisme, la maîtrise des armements et le respect des droits de l'homme.

La crise en Ukraine a mis en lumière le rôle important que joue l'OSCE. Le Conseil doit apporter un appui ferme aux efforts déployés par l'OSCE en Ukraine par l'intermédiaire de la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine, de sa participation aux travaux du Groupe de contact trilatéral et de la mission d'observation aux points de contrôle russes à Gukovo et à Donetsk. Nous saluons les progrès notables réalisés en Ukraine en ce qui concerne la réduction des hostilités et le retrait des armes. Cependant, nous demeurons vivement préoccupés par la fragilité persistante du cessez-le-feu et par le fait que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE n'a toujours pas accès à toutes les zones de conflit, en particulier celles tenues par les rebelles.

Nous exhortons toutes les parties concernées à respecter les obligations qui sont les leurs au titre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, qui ont été adoptées l'an dernier et qui ont été entérinées par le Conseil dans sa résolution 2202 (2015). Nous demandons à toutes les parties de coopérer pleinement avec l'OSCE pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. La Malaisie appelle également les parties à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les dispositions restantes de l'ensemble des mesures, qui concernent notamment la libération de tous les otages, le retrait des troupes étrangères et de leurs armes, l'accès humanitaire et l'organisation d'élections locales dans les zones de conflit.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'OSCE du rôle qu'elle a joué après la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 dans l'est de l'Ukraine, notamment en facilitant les efforts de récupération des corps et l'enquête, en dépit de l'insécurité qui régnait sur le terrain.

En ce qui concerne les divers conflits gelés, notamment en Asie centrale, dans le sud du Caucase et en République de Moldova, nous espérons que l’accent mis par la présidence allemande sur le dialogue, les mesures de confiance et la médiation donnera un nouvel élan aux efforts visant à régler ces conflits dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions de l’ONU, ainsi que de l’Acte final d’Helsinki. Nous réitérons la nécessité pour les parties à ces conflits de respecter les principes de l’intégrité territoriale, de la souveraineté et de l’inadmissibilité de l’acquisition de territoire par la force, et de privilégier la désescalade des conflits et le règlement pacifique des différends.

La Malaise salue et appuie pleinement le rôle que joue l’OSCE pour stabiliser la situation dans les Balkans occidentaux, notamment par l’entremise de ses missions en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. L’OSCE a joué un rôle essentiel dans la mise en place des institutions et la promotion de la réconciliation dans la région, ce qui a permis de réaliser des progrès importants dans le cadre des réformes politiques, judiciaires, électorales, économiques et sociales dans des sociétés sortant de conflit. Je voudrais également saluer et mettre en exergue la conférence organisée par l’OSCE à Vienne ce mois-ci en vue de l’élaboration des stratégies pour combattre l’intolérance contre les musulmans dans les pays membres de l’OSCE. Nous nous félicitons de la priorité que l’OSCE accorde à la lutte contre la discrimination, le racisme et la xénophobie, surtout compte tenu de la montée de l’islamophobie dans les pays membres de l’OSCE.

Pour terminer, la Malaisie réitère son appui à l’OSCE et aux priorités fixées par le Président en exercice, à savoir renouveler le dialogue, rétablir la confiance et restaurer la sécurité dans la région. Nous souhaitons à l’Allemagne plein succès durant sa présidence, et nous réaffirmons notre engagement à continuer à coopérer étroitement avec l’OSCE en vue du maintien de la paix et de la sécurité dans la région, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères Steinmeier de son exposé. Nous ne doutons pas qu’il reviendra très prochainement au Conseil de sécurité pour y siéger à titre permanent en sa qualité de Ministre des affaires étrangères de l’Allemagne. Dans l’intervalle, il peut compter sur notre plein appui, à Vienne et ici même à New York, pour promouvoir les priorités de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année.

Comme l’ONU, l’OSCE a été créée sur la base des principes de dialogue et de respect de la paix et de la stabilité. Ensemble, les deux organisations sont donc aux avant-postes du système international fondé sur des règles. Malheureusement, comme le sait bien le Conseil, ce système est constamment ou presque mis à l’épreuve, et il incombe de ce fait aux deux organisations de travailler en étroite collaboration pour promouvoir la paix et la sécurité, et ce faisant défendre la Charte des Nations Unies et les principes d’Helsinki. L’exemple le plus visible de cette coopération étroite est la manière dont nous faisons face à la crise persistante en Ukraine. Je tiens d’emblée à réaffirmer que le Royaume-Uni appuie pleinement l’indépendance, la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine et est déterminé à voir la Crimée faire à nouveau partie intégrante de l’Ukraine. Je saisis également cette occasion pour exprimer la gratitude du Royaume-Uni eu égard au rôle de chef de file joué par l’Allemagne, et par la présidence allemande de l’OSCE, au sein du groupe Normandie et à l’appui de la Mission spéciale d’observation et du Groupe de contact trilatéral.

Un an après notre dernière séance sur l’OSCE (voir S/PV.7391), pouvons-nous réellement affirmer que la situation globale s’est améliorée dans l’est de l’Ukraine? L’accent avait été mis durant cette séance sur les violations fréquentes du cessez-le-feu, l’utilisation d’armes lourdes et la présence continue de convois traversant la frontière internationale. Nous pouvons aujourd’hui ajouter à cette liste les attaques inacceptables dirigées contre les observateurs de l’OSCE. Je suis attristé et profondément inquiet de constater qu’un an plus tard, nous ne semblons pas nous être rapprochés d’un règlement de la crise. Depuis le début de la crise, plus de 9 000 personnes ont été tuées, et plus de 3 millions d’autres ont besoin d’une aide humanitaire. Il est clair que le bilan va continuer de s’alourdir à moins que l’on instaure un cessez-le-feu viable et que toutes les parties respectent pleinement les engagements pris à Minsk. À cette fin, trois mesures doivent être prises.

Premièrement, il est impératif que la Mission d’observation, dirigée avec compétence par l’Ambassadeur Apakan, soit autorisée à s’acquitter pleinement de son mandat. Les menaces et les comportements agressifs à l’encontre des observateurs doivent cesser. La Mission doit avoir pleinement accès à l’ensemble du territoire de l’Ukraine, en particulier les

parties de la frontière avec la Russie qui ne sont pas sous contrôle ukrainien. La Fédération de Russie doit user de son influence sur les séparatistes pour veiller à ce que cela se concrétise dans les plus brefs délais, comme elle en a l'obligation.

Deuxièmement, s'il convient de se féliciter des échanges de prisonniers effectués au cours de l'année écoulée, pas moins de 134 Ukrainiens sont toujours en détention. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à libérer tous les citoyens ukrainiens détenus illégalement, y compris ceux qui sont incarcérés en Russie et dans la péninsule de Crimée annexée illégalement. Je pense notamment à Nadiya Savchenko et Oleg Sentsov. Nous rappelons également que tous les otages et toutes les personnes détenues illégalement du fait de la crise à l'intérieur de l'Ukraine et dans les régions avoisinantes doivent être libérés, comme le stipulent les accords de Minsk.

Surtout, troisièmement, il faut absolument instaurer un cessez-le-feu qui soit réellement viable et faire preuve d'une volonté politique sincère de rétablir la souveraineté de l'Ukraine. La Fédération de Russie doit manifester cette volonté et se conformer à ses engagements internationaux. Elle doit retirer ses armes et son personnel et user de son influence considérable sur les séparatistes pour mettre un terme à la crise et empêcher que le bilan humain ne s'alourdisse. C'est le meilleur moyen de faire cesser les craintes et la souffrance des citoyens ordinaires dans l'est de l'Ukraine et de permettre au Gouvernement ukrainien de recentrer son attention sur des programmes de gouvernance et de réforme absolument nécessaires.

Jusqu'à ce que ces mesures soient mises en place, nous travaillerons avec nos partenaires de l'Union européenne pour veiller à ce que les sanctions restent en vigueur. Il incombe à la Russie de montrer clairement sa volonté de respecter les principes directeurs de l'OSCE, du Conseil et d'autres organismes internationaux.

Enfin, au-delà de l'Ukraine, nous, membres du Conseil de sécurité, ne devons pas perdre de vue la nécessité de travailler en étroite collaboration avec la présidence allemande de l'OSCE en vue de régler les autres questions qui touchent la région. Je pense notamment à la protection des libertés fondamentales, qui sont de plus en plus menacées dans certains pays de l'OSCE, à la nécessité de renforcer la transparence militaire et de régler des conflits prolongés qui continuent de briser de nombreuses vies dans toute la région de l'OSCE, en particulier en Géorgie. Nous avons besoin d'un dialogue fondé sur le respect et la mise en œuvre des engagements. Sans quoi l'impasse persistera, et cette situation est préjudiciable et débilitante pour toutes les parties. Les agissements de la Russie en Ukraine portent atteinte à nos efforts pour renforcer la confiance et la sécurité dans les pays de l'OSCE. Nous devons lever cette épée de Damoclés et, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères, M. Steinmeier, rétablir la confiance, renouveler le dialogue et restaurer la sécurité.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, et le remercions de l'exposé très clair et détaillé qu'il a présenté au Conseil de sécurité ce matin en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Les priorités définies par la présidence allemande – renouveler le dialogue, rétablir la confiance et restaurer la sécurité – répondent à des préoccupations fondamentales de la vie internationale et à notre quête de paix et de sécurité. Depuis sa création, l'OSCE joue un rôle pertinent dans cette entreprise, et nous saluons la contribution tangible qu'elle apporte à la paix et à la sécurité internationales, sa détermination à défendre les buts et principes de l'ONU et sa coopération en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Tout au long de ses 40 années d'existence, les objectifs de l'OSCE ont été pleinement en phase avec les trois piliers de l'ONU, à savoir paix et sécurité, droits de l'homme et développement.

L'Angola a besoin d'une Europe pacifique, stable et qui connaît la croissance. Nous attachons donc une grande importance au programme établi par la présidence allemande de l'OSCE, qui est axé sur la lutte contre des menaces telles que le terrorisme, le radicalisme, le trafic de drogue et les utilisations abusives du cyberespace, en s'appuyant notamment sur une approche globale en matière de sécurité visant à lutter contre la radicalisation des jeunes, et aux efforts que déploie cette organisation pour lutter contre les problèmes de sécurité d'aujourd'hui qui sont de plus en plus nombreux. L'Angola appuie et apprécie à sa juste valeur le rôle remarquable que joue l'OSCE à cet égard.

En outre, l'OSCE déploie des efforts utiles pour renforcer le dialogue et la coopération dans des domaines tels que la maîtrise des armements. Il en va de même de ses initiatives visant à gérer les déplacements transfrontières et les répercussions sociopolitiques des migrations, sur la base de son attachement aux droits de

l'homme et de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, qui sont des fondements solides en vue de trouver des solutions durables aux grands problèmes qui touchent la communauté internationale. Nous accueillons avec satisfaction la volonté de la présidence allemande d'organiser une conférence sur ces questions dans le courant de l'année à Berlin.

Pour ce qui est des situations spécifiques dans certains pays, nous saluons l'appui actif que fournit l'OSCE aux négociations en cours et aux mécanismes en place visant à régler le conflit dans le Haut-Karabakh et à faire avancer les pourparlers concernant la Transnistrie et la Géorgie. Nous saluons également le rôle fondamental qu'elle joue dans la stabilisation du Kosovo et le suivi de l'application des accords de Minsk concernant l'est de l'Ukraine.

L'Angola apprécie vivement la contribution des organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces organisations jouent un rôle clef dans le renforcement du système multilatéral et complètent l'action menée par l'ONU en apportant une connaissance précise de leurs régions respectives, en particulier en ce qui concerne les causes profondes des conflits.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance du dialogue entre le Conseil de sécurité et l'OSCE, ainsi qu'avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales qui œuvrent à la prévention et à la gestion des crises et luttent contre les menaces à la paix et à la stabilité en Europe.

L'Angola souhaite plein succès à la présidence allemande et remercie le Président en exercice d'être venu à New York.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'entendre directement M. Steinmeier évoquer les priorités que l'Allemagne s'est fixée en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous saluons, en particulier, l'objectif visant à renforcer les capacités de l'OSCE dans tous les aspects d'un conflit, d'un système d'alerte rapide au rétablissement d'une paix durable en passant par la prévention et la cessation du conflit. Ces priorités s'alignent étroitement sur le mandat du Conseil, y compris dans les domaines exigeant des améliorations, s'agissant de la prévention des conflits notamment.

La Nouvelle-Zélande est un ardent défenseur du rôle positif que jouent les organisations régionales dans le règlement de conflits. L'expérience acquise dans notre région a montré que les organisations régionales peuvent être très efficaces et soutenir l'action menée par l'ONU pour prévenir les conflits et rétablir la stabilité. Il n'est donc pas surprenant qu'à de nombreuses reprises, nous ayons insisté sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

L'OSCE ne fait pas exception. Elle a une longue expérience en matière d'apaisement des conflits et de promotion des droits de l'homme et des principes démocratiques. Elle continue de prouver sa pertinence aujourd'hui dans un certain nombre de zones de conflit et sur tout un éventail de questions liées à la sécurité, complétant le mandat du Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En ce qui concerne les différends territoriaux, l'OSCE accomplit un travail important pour réduire les tensions et amener les parties à dialoguer. Nous saluons également ses programmes visant à lutter contre les autres menaces qui pèsent sur la sécurité, telles que l'extrémisme violent, la radicalisation et la traite des êtres humains.

Du fait de sa stature et de sa réputation, l'OSCE est souvent la mieux à même de s'attaquer aux problèmes de sécurité ou d'appuyer le règlement de conflits dans sa région. Nous saluons le rôle important qu'elle continue de jouer pour maintenir la sécurité dans de nombreuses régions d'Europe, qui ont été et continuent d'être en proie à des conflits, comme l'a souligné ce matin M. Steinmeier. J'en veux pour preuve l'Ukraine, où les parties ont confié à l'OSCE la tâche spéciale et difficile de surveiller et de vérifier l'application des accords de Minsk. Ces accords demeurent le meilleur moyen de parvenir à une paix durable, comme l'a reconnu le Conseil, lorsqu'il a adopté la résolution 2202 (2015) en février dernier, entérinant l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk et le rôle important joué par l'OSCE dans leur suivi.

Pourtant, à presque tous les égards, leur mise en œuvre par les parties est loin d'être parfaite. On continue de déplorer des pertes en vies humaines, la situation humanitaire est mauvaise et la disponibilité des armes représente un risque constant de reprise du conflit. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'OSCE signale presque tous les jours que ses observateurs se heurtent à des restrictions à leur liberté de circulation, principalement dans les zones contrôlées par les séparatistes. Nous saluons les observateurs de l'OSCE pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles et appelons toutes les parties à garantir leur

sécurité en toutes circonstances. Ils doivent pouvoir accéder à toutes les zones nécessaires pour vérifier le respect du cessez-le-feu et le retrait des armes interdites. Nous demandons à nouveau à la Russie d’user de son influence sur les séparatistes pour qu’ils respectent tous les aspects des accords de Minsk.

Les parties aux accords de Minsk ont décidé que les élections locales dans l’est de l’Ukraine seraient tenues conformément aux normes de l’OSCE et supervisées par cette dernière. Ces élections doivent se dérouler dans un environnement sûr et stable, autre raison pour laquelle les aspects sécuritaires des accords de Minsk doivent être mis en œuvre de toute urgence.

Comme le Ministre des affaires étrangères, M. Steinmeier, l’a noté, l’ONU et l’OSCE partagent de nombreux objectifs et responsabilités. Comme d’autres l’ont dit ici aujourd’hui, nous espérons que les deux organisations pourront renforcer leur coopération afin d’appuyer mutuellement les efforts qu’elles déploient pour maintenir la paix et la sécurité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd’hui est le dernier jour du mois de février. La Chine remercie le Venezuela de l’efficacité et du pragmatisme dont il a fait montre à la présidence du Conseil ce mois-ci. Je souhaite également plein succès à l’Angola dans le cadre de sa présidence au mois de mars.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance. Je souhaite la bienvenue à M. Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, à la séance d’aujourd’hui en sa qualité de Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). J’ai écouté sa déclaration avec beaucoup d’attention.

Ces dernières années, l’OSCE a déployé des efforts notables dans les domaines de la diplomatie préventive, renforçant la sécurité et la confiance mutuelle, et intervenant en tant que médiateur dans les conflits régionaux. La Chine félicite l’OSCE de son action et accueille avec satisfaction les priorités définies par la présidence allemande en vue de promouvoir le dialogue, d restaurer la confiance mutuelle et de rétablir la sécurité. Nous espérons que l’OSCE continuera de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

La Chine a toujours insisté sur la nécessité de trouver des solutions politiques aux conflits régionaux par le biais du dialogue et de la négociation. Elle appuie le rôle que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la diplomatie préventive en vue d’apaiser les tensions et de régler les conflits par des moyens pacifiques, contribuant ainsi à la promotion de la paix et de la sécurité régionales. Les activités des organisations régionales doivent être conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le principe du respect de la souveraineté, de l’indépendance et de l’intégrité territoriale de tous les pays.

Le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales ont leurs avantages respectifs en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, l’ONU et le Conseil de sécurité doivent continuer d’approfondir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales afin d’assurer la complémentarité des efforts déployés pour faire respecter la Charte et les principes de base qui régissent les relations internationales. L’OSCE est un important partenaire de coopération de l’Organisation des Nations Unies. Nous appuyons la coopération étroite et pratique que le Conseil entretient avec l’OSCE dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité régionales.

Dans l’ensemble, la situation est relativement calme dans l’est de l’Ukraine. Toutes les parties concernées, y compris l’OSCE, ont fait des efforts positifs dans le cadre de ce processus. Un règlement global du conflit ukrainien doit se baser sur une solution politique, qui tienne pleinement compte des droits, des intérêts et des attentes légitimes de toutes les régions et de tous les groupes ethniques de l’Ukraine, tout en accordant l’attention voulue aux préoccupations légitimes de toutes les parties concernées. La Chine appuie toutes les parties dans les efforts qu’elles déploient pour appliquer l’accord de Minsk dans son intégralité, comme il est demandé dans la résolution 2202 (2015), et pour parvenir à une solution politique à ce conflit. La communauté internationale doit appuyer les mécanismes de médiation de Minsk et du format Normandie afin qu’ils puissent jouer pleinement le rôle qui leur revient et promouvoir le rétablissement rapide de la paix, du calme, de la stabilité et du développement en Ukraine.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d’accueillir au Conseil de sécurité le Vice-Chancelier et Ministre allemand des affaires étrangères, M. Frank-Walter Steinmeier, en sa qualité de Président en exercice de l’Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous le remercions de son exposé instructif.

Nous avons toujours plaidé en faveur de l’amélioration et du développement de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les mécanismes régionaux et sous-régionaux sur la base de la Charte des Nations Unies, et notamment du Chapitre VIII. C’est sur ce fondement que doit reposer l’interaction entre l’ONU et l’OSCE. La coopération entre les deux organisations est régulière et multilatérale. Elle porte sur tous les aspects de la sécurité, y compris les questions multidimensionnelles.

Nous partageons l’avis de la présidence allemande, qui met l’accent sur le dialogue « en toutes circonstances », ce pour quoi l’OSCE dispose d’une base solide sous la forme d’une véritable égalité de tous les États participants et d’un programme diversifié qui tient compte des intérêts de tous. Comme on le sait, aucun État ou bloc d’États ne peut, à l’OSCE, paralyser la coopération sur les questions d’intérêt commun revêtant une importance primordiale pour la sécurité européenne. Il existe des moyens collectifs de gestion des crises, auxquels on accorde beaucoup de crédibilité dans la région. Cela doit continuer d’être la philosophie du dialogue de l’OSCE à l’avenir.

L’OSCE entame sa cinquième décennie d’existence, ayant accumulé une expérience internationale considérable et mis en place ses propres mécanismes. Malheureusement, les idéaux qui ont présidé à la création de l’organisation n’ont pas toujours été mis en œuvre dans la pratique. La coopération entre les États n’est pas non plus devenue un facteur clef de ralliement. Parfois, on a l’impression que c’est plutôt l’égoïsme géopolitique ou une pensée politique étroite qui priment.

Qui aurait pu imaginer qu’il y aurait pu avoir, au cœur de l’Europe, un changement de régime armé aussi violent que celui qui a eu lieu en Ukraine, avec, même, le soutien d’États participants de l’OSCE? Dans ces conditions, la population de la Crimée était libre de se déterminer en faveur de la réunification avec la Russie. Les instruments proposés par l’OSCE pour trouver une solution à cette crise, y compris la feuille de route établie sous la présidence suisse de l’organisation, n’ont pas été mis en œuvre, principalement parce que Kiev était réticente à rechercher une solution par la voie d’un dialogue sans exclusive avec les différentes régions pour régler le contentieux et qu’il n’y avait pas de forces politiques solides. Cette situation a permis que les objectifs soient fixés par des radicaux. C’est ce qui explique, semble-t-il, non seulement la confusion totale qui marque la vie économique et politique en Ukraine, mais aussi le fait que Kiev n’a pas appliqué un certain nombre des principales dispositions prévues dans l’ensemble de mesures en vue de l’application des accords de Minsk par les responsables du groupe participant au format Normandie et approuvées dans la résolution 2202 (2015).

Nous considérons que l’une des premières tâches de la présidence allemande de l’OSCE doit être de mettre pleinement en œuvre cet ensemble de mesures. À cet égard, il est très appréciable que l’Allemagne soit également un membre actif du format Normandie, sachant qu’elle a fait bénéficier cet ensemble de mesures de son prestige international. Néanmoins, l’OSCE n’a ni les moyens politiques ni l’autorité morale qui lui permettent de perdre de vue l’enquête sur les faits tragiques survenus sur la place Maïdan en février 2014 et à Odessa le 2 mai 2014.

Rappelons la révélation, dont se sont largement fait l’écho les médias ukrainiens, de certaines personnes ayant participé aux événements de la place Maïdan, qui ont reconnu ouvertement avoir été les instigateurs du meurtre de membres des forces de l’ordre non armés qui assuraient durant cette période le maintien de l’ordre dans la capitale ukrainienne. Aucune poursuite judiciaire n’a été engagée à leur encontre et aucune enquête n’est en cours. Il est inadmissible de laisser faire cette impunité.

Le modèle de coopération actuel entre l’ONU et l’OSCE n’est pas, de notre point de vue, suffisant en Ukraine. Nous pensons que c’est aux parties elles-mêmes que revient la responsabilité principale de l’application des solutions concrètes propres à stabiliser la situation : opérations de déminage, remise en état des infrastructures, échange de prisonniers, etc. Il importe de rappeler les dangers que représentent les tentatives de dévoiement ou de réinterprétation des mécanismes existants, tels le Groupe de contact ou le format Normandie, ou les velléités de mise en avant de nouvelles initiatives qui ne servent qu’à détourner l’attention de la nécessité de mettre pleinement en œuvre les mesures prévues.

Dans l’ensemble, nous appuyons les activités de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine. Nous considérons que les observateurs pourraient accorder plus d’attention à l’observation du territoire contrôlé par l’armée ukrainienne – en particulier dans les régions de Dnepropetrovsk, de

Kharkov et de Zaporozhye, où sont stockés armements et équipements – et fournir des informations plus complètes sur leurs activités. Malgré ces critiques, néanmoins, la Mission spéciale d'observation est le seul mécanisme pouvant travailler avec toutes les parties au conflit : Kiev, Donetsk et Lougansk.

Il est essentiel que les activités d'observation soient menées de façon absolument identique des deux côtés de la ligne de contact, et non pas concentrées principalement sur les territoires contrôlés par les milices. Un tel déséquilibre provoque la méfiance à Louhansk et Donetsk, ce qui se traduit par les problèmes d'accès qu'ont les observateurs aux sites de ces républiques. Nous tenons à signaler que le personnel de la Mission spéciale d'observation se rend régulièrement dans les zones situées le long de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, et qu'aucun élément suspect ne figure dans ses rapports.

Il importe, dans le cadre de l'élaboration d'un programme mondial fédérateur, de renforcer l'OSCE en tant que cadre de dialogue et de coopération face aux menaces et problèmes transnationaux. Nous appuyons les efforts déployés par la présidence allemande en ce sens. Il serait souhaitable de procéder à une analyse conjointe des menaces à la sécurité collective. Nous espérons que l'on mettra davantage l'accent sur les résultats, dans le cadre de la mise en œuvre des instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue déjà adoptés par l'ONU et l'OSCE. Nous prenons note de la contribution de Berlin à l'accord préliminaire du 12 février à Vienne sous la forme d'une liste supplémentaire de mesures de confiance concernant l'utilisation des technologies de l'information et de l'informatique. Nous estimons que l'OSCE peut contribuer à l'action menée en réponse à la crise migratoire, qui appelle des débats approfondis.

Les questions militaro-politiques exigemt une conception commune des objectifs collectifs dans le domaine de la maîtrise des armements et du renforcement de la confiance. Pour cela, il faut en finir avec la logique de l'endiguement, qui domine encore parmi les stratèges de l'OTAN.

Nous considérons nous aussi qu'il est urgent d'ajouter la question de la connectivité durable à tous les enjeux qui se posent en matière de viabilité économique et environnementale. L'harmonisation et le calibrage des processus d'intégration en Europe et en Eurasie visent à réduire les risques de conflit sur le continent. Nous estimons que la conférence des entreprises sur la connectivité économique prévue à Berlin les 18 et 19 mai permettra de progresser sur cette voie.

La dimension humanitaire des activités de l'OSCE doit être dépolitisée, « nettoyée » des deux poids, deux mesures. Les priorités russes à cet égard sont bien connues : protéger les valeurs traditionnelles universelles; lutter contre le nationalisme agressif, l'extrémisme et le néonazisme; prévenir les tentatives de falsification de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale; lutter contre l'intolérance ethnique et religieuse, y compris à l'égard des chrétiens; et protéger les journalistes dans les zones de conflit. Parmi les autres questions auxquelles l'OSCE devrait accorder plus d'attention, citons la nécessité de garantir les droits de l'enfant et des personnes handicapées, le respect de la vie privée et l'harmonisation des règles communes d'observation des élections. La même attention doit être accordée à l'ensemble des droits sociaux, économiques et culturels.

M. Ciss (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi, à l'entame de mon propos, de saluer la tenue de la présente séance que le Conseil de sécurité consacre à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), fruit de la vision et de l'engagement de 57 pays d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie en faveur de la paix par la coopération. En cette importante occasion, ma délégation se réjouit de la présence parmi nous, en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE, de M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères, dont je salue la qualité de l'intervention.

Dans la continuité du débat public du Conseil de sécurité sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies comme élément central du maintien de la paix (voir S/PV.7621), nous voici donc réunis pour porter un regard sur une organisation dont la vision autant que l'action sont inspirées desdits principes. En effet, témoin de deux guerres mondiales en l'espace d'une génération, l'Europe a su mettre en place un instrument régional de coopération dans les domaines de l'alerte précoce, de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la réhabilitation post-conflit. Ainsi, les péripéties qui ont rythmé l'existence de l'OSCE depuis la signature de l'Acte final d'Helsinki ayant donné lieu à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, attestent, s'il en était encore besoin, de l'acuité de sa mission au regard de l'ampleur des défis qui restent à relever. C'est pourquoi je voudrais saluer l'option stratégique d'articuler l'action de l'organisation

autour des dimensions politico-militaire, économique et environnementale mais aussi humaine et de la sécurité.

La présidence allemande de cette organisation intervient dans un contexte où l'Europe vit l'une de ses périodes les plus mouvementées depuis la fin de la guerre froide. En effet, de la Géorgie au Haut-Karabakh, en passant par Donetsk en Ukraine, l'OSCE fait face à de redoutables défis, en plus des menaces transnationales que sont le terrorisme, la maîtrise des armements, la criminalité, la cybercriminalitë, les migrations, ou encore le trafic de drogue et d'armes et la traite des êtres humains. C'est pourquoi je voudrais me réjouir de l'approche que M. Steinmeier entend donner à sa présidence, à savoir renouveler le dialogue, rétablir la confiance et restaurer la sécurité. Le Sénégal, pour sa part, partisan convaincu du règlement pacifique des conflits en Afrique et dans le reste du monde, ne peut que se féliciter de cette option de l'Allemagne, qui cadre parfaitement avec les idéaux des Nations Unies.

Il me plaît à cet égard de relever, pour m'en féliciter, la prorogation par le Conseil permanent jusqu'au 31 mars 2017 du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine, et jusqu'au 30 avril 2016 de la Mission d'observateurs déployés aux points de passage du Gukovo et de Donetsk. Ces deux missions, faut-il le rappeler, constituent, avec le Coordonnateur de projet de l'OSCE et le Groupe de contact trilatéral en l'Ukraine, le dispositif institutionnel mis en place pour favoriser une solution diplomatique de la crise ukrainienne. Il convient, sous ce rapport, de soutenir les efforts déjà déployés pour réduire les tensions, favoriser la paix, la stabilité et la sécurité, mais aussi faciliter le dialogue entre les autorités, la société civile et les groupes ethniques et religieux. Cette prorogation, conjuguée au renforcement des capacités techniques et opérationnelles, contribuera à une meilleure stabilisation du cessez-le-feu, au retrait des armes et à la consolidation du dialogue, conformément aux accords de Minsk et dans le respect du format Normandie.

Le conflit du Haut-Karabakh doit également rester au cœur de l'action de 1'OSCE, qui doit continuer d'œuvrer pour la tenue d'une conférence propre à servir de base à un règlement pacifique et négocié de la crise, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour ce faire, il importe d'intensifier les efforts visant la conclusion d'un accord sur la cessation des hostilités et la mise en place d'un processus de paix sous les auspices du Groupe de Minsk, dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États.

Je voudrais également attirer l'attention sur l'intérêt de poursuivre, d'une part, les efforts de paix pour résoudre le conflit de la Transnistrie, dans le cadre du format des négociations 5+2 et, d'autre part, les discussions internationales de Genève pour la résolution du conflit géorgien. On le voit bien, la tâche reste complexe et le défi énorme, mais le succès demeure largement à portée de l'OSCE, qui devra œuvrer au renforcement des mesures de confiance entre les différentes parties. D'où l'importance d'un partenariat dynamique avec les Nations Unies, dont le concours restera précieux à cet égard. Mais au total, nous nous sentons rassurés par les engagements du Président en exercice de l'OSCE en faveur du Processus d'Helsinki + 40, de la Conférence de révision du Traité sur les forces conventionnelles en Europe, prévue à l'automne 2016, ainsi que de la lutte contre les menaces communes, parmi lesquelles le terrorisme.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer le plein soutien du Sénégal à l'idéal qui sous-tend l'Acte final d'Helsinki, celui d'instaurer, de Vancouver à Vladivostok, une communauté euroatlantique et eurasienne libre, démocratique, unie et indivisible sur la base de principes et d'objectifs partagés.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à M. Steinmeier et aimerions le remercier des inlassables efforts qu'il déploie s'agissant de l'Ukraine, efforts reflétés encore une fois dans son exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je voudrais exprimer l'appui de l'Ukraine aux priorités arrêtées pour 2106 par la présidence allemande de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous nous félicitons en particulier de la détermination de l'Allemagne à concentrer ses efforts sur les réponses pratiques à apporter aux graves menaces à la sécurité dans la zone d'opérations de l'OSCE. L'agression russe contre l'Ukraine en Crimée et dans la région du Donbass figure au sommet de la liste. C'est plus par nécessité que par choix que cette question continue d'être au centre de l'attention de l'OSCE. La participation de l'Allemagne aux négociations conformes au format Normandie sera très utile aux efforts que déploie l'OSCE à cet égard.

L'Ukraine fait sienne et appuie pleinement la devise de la présidente allemande de l'OSCE : « Renouveler le dialogue, rétablir la confiance, restaurer la sécurité ». Il s'agit d'une description exacte de ce qu'il

faut faire s’agissant d’une situation qui est du ressort non seulement de l’OSCE, mais du monde entier. Plutôt qu’un dialogue, nous assistons fréquemment à d’âpres échanges d’accusations mutuelles. Plutôt qu’un climat de confiance capital, c’est un sentiment de suspicion mutuelle qui domine en politique internationale ces jours-ci. Plutôt que de vivre dans un sentiment de sécurité et de confiance dominant, les États se sentent de plus en plus menacés dans l’environnement actuel, qui se caractérise par des violations systématiques du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, et par une absence d’instruments internationaux appropriés pour que les auteurs de ces violations en répondent. Dans les circonstances difficiles actuelles, l’engagement de l’Allemagne à diriger l’OSCE est hautement louable. La présidence allemande s’est fixé une tâche ambitieuse et noble et a placé la barre haut, et je voudrais assurer M. Steinmeier de notre plein appui à ses efforts.

C’est au Conseil de sécurité qu’incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n’en reste pas moins qu’on peut difficilement ne pas remarquer que la tendance dominante est à l’aggravation. La possibilité croissante d’éclatement de conflits partout dans le monde est en train de façonner notre nouvelle réalité en matière de sécurité, et l’un des membres permanents du Conseil a recouru à maintes reprises ces 10 dernières années au domaine le plus problématique de cette réalité – l’agression armée contre des États voisins en Europe qui a débouché sur l’occupation et, encore plus alarmant, sur la tentative d’annexion d’une partie du territoire d’un autre pays, la première du genre depuis la Seconde Guerre mondiale.

Nous sommes tous confrontés à la guerre hybride que mène la Russie contre l’Ukraine, laquelle est caractérisée par l’invention de motifs artificiels aux fins de l’invasion, le déploiement de troupes régulières sans insignes et le recours à une propagande virulente omniprésente. Cela a mené à l’occupation illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, et plongé la région du Donbass dans un conflit sanglant. L’Ukraine, à l’instar d’autres États européens, doit aussi déjouer des tentatives régulières de déstabilisation de sa situation interne. On reconnaît le style général de ces actions subversives à la similarité des outils utilisés, comme des forces nationalistes marginales agissant sous des slogans pseudo-patriotiques, notamment, dans les pays de l’Union européenne, celles qui expriment haut et fort des sentiments anti-immigrés.

Je dois dire que nous sommes vivement préoccupés par le fait que la situation dans le Donbass reste fragile et sujette à l’escalade, malgré les efforts considérables de l’Ukraine et de la communauté internationale, notamment la contribution personnelle de M. Steinmeier en tant que membre du cadre ministériel de Normandie. La Russie n’a pas répondu par la réciproque aux efforts déployés par l’Ukraine pour mettre en œuvre les accords de Minsk. Moscou compte toujours sur les pseudo-républiques qu’elle a mis en place en tant qu’outils que le Kremlin peut activer à tout instant et comme bon lui semble, notamment en déclenchant de nouvelles phases de conflit.

Pour l’Ukraine, les accords de Minsk restent la base convenue pour un règlement pacifique de la situation dans le Donbass. Depuis qu’ont été signés les premiers documents en septembre 2014, nous avons régulièrement pris des mesures visant à faire taire les armes dans cette région. Il est profondément regrettable qu’une année après avoir convenu de l’ensemble de mesures, les dispositions des accords de Minsk relatives à la sécurité n’aient pas encore été mises en œuvre par la Russie et ses fantoches. Nous sommes disposés à mettre pleinement en œuvre les accords et à aller de l’avant sur tous les aspects, y compris l’organisation, dans les différentes parties du Donbass, d’élections locales, qui doivent se dérouler conformément à la législation ukrainienne et aux normes établies par l’OSCE en vue d’avoir des représentants régionaux légitimes.

Notre réforme constitutionnelle et notre décentralisation prévoiront des représentants élus, leur confèreront des pouvoirs et des responsabilités et imposeront les obligations qui vont avec. Pour aller de l’avant, nous avons besoin d’une solide base de sécurité et, plus particulièrement, d’un cessez-le-feu général et durable, d’un retrait vérifiable des armes lourdes et d’un suivi sans entraves par l’OSCE dans l’ensemble de la zone de conflit, notamment le long de la frontière avec la Russie.

Puisque les progrès sur le volet de la sécurité tardent à venir, nous devons prendre des mesures décisives pour mettre en place les conditions de sécurité nécessaires à un règlement pacifique dans le Donbass. Ce dont nous avons besoin, c’est d’une véritable ligne de désengagement plutôt que d’une ligne de contact, avec un retrait effectif des armes, l’impossibilité pour les insurgés de recourir aux provocations armées et une présence internationale renforcée capable d’assurer la sécurité sur le terrain, outre les tâches de suivi et de

vérification dévolues actuellement à la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine. Nous nous félicitons de la prorogation récente du mandat de la Mission spéciale d’observation de l’OSCE déployée en Ukraine, à la demande de l’Ukraine. Bien que notre invitation à déployer une opération internationale de maintien de la paix des Nations Unies tienne toujours, le renforcement des capacités de l’OSCE sur le terrain, y compris au moyen d’une mission spéciale de police placée sous les auspices de l’OSCE, pourrait s’avérer efficace pour rétablir la paix dans la région du Donbass.

Il est clair que la partie non contrôlée de la frontière russo-ukrainienne fait que les efforts internationaux en faveur de la désescalade ont des effets très limités, car le réapprovisionnement des groupes armés illégaux en armes et en effectifs en provenance de la Russie se poursuit. En tant que mesure initiale convenue jusqu’au rétablissement du contrôle total de la frontière par les gardes-frontières ukrainiens, il faut garantir une surveillance et une vérification permanentes par l’OSCE de toutes les parties de la frontière qui suscitent des préoccupations des deux côtés, comme le prévoit le protocole de Minsk de septembre 2014, qui a été également signé par la Russie.

La libération de tous les otages et de toutes les personnes retenues illicitement, y compris les prisonniers politiques ukrainiens en Russie, sera un indicateur clef de la volonté de la Russie de s’engager sur la voie de la désescalade. Il s’agit de l’une des rares dispositions de l’accord de Minsk assorties de délais très précis – dans ce cas, au plus tard le cinquième jour suivant le retrait des armes lourdes de la ligne de contact – pour des raisons humanitaires évidentes.

Il y a environ deux ans, la Russie lançait son agression contre l’Ukraine en Crimée, foulant aux pieds les normes et les principes internationaux fondamentaux, y compris ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l’Acte final d’Helsinki. La communauté internationale a réagi aux actions illégales de la Russie, dans l’unité, le 27 mars 2014 ici à New York, lorsque l’Assemblée générale a adopté sa résolution 68/262, intitulée « Intégrité territoriale de l’Ukraine ».

Cette ferme condamnation internationale, à laquelle d’autres organisations et États dans le monde entier ont fait écho, prouve que la question de la péninsule occupée illégalement figure toujours parmi les préoccupations internationales, malgré ce que prétend la Russie. Je suis absolument convaincu que tôt ou tard, un cadre international pour traiter de l’affaire de la Crimée sera mis en place, car c’est le seul moyen de garantir la pleine application du droit international. Il est dans l’intérêt de l’ONU et de l’OSCE de rétablir le respect des normes et principes fondamentaux sur lesquels reposent notre coexistence pacifique et notre coopération, et de veiller à ce qu’ils soient dûment appliqués.

Pour terminer, qu’il me soit permis d’exprimer notre profonde gratitude à tous les collègues qui, autour de cette table, se sont exprimés fermement aujourd’hui en faveur de la souveraineté et de l’intégrité territoriale de mon pays. Il s’agit d’un message très important pour ceux qui continuent de se battre pour mon pays.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation salue la présence du Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre Steinmeier, qui est venu nous présenter les priorités de l’Allemagne pendant sa présidence. Nous avons pleinement confiance dans le leadership de l’Allemagne, son influence politique, sa connaissance de l’organisation et son engagement en faveur du règlement des conflits. L’Espagne tient à assurer la présidence allemande de son entière coopération et de son plein appui.

Renouveler le dialogue, rétablir la confiance et restaurer la sécurité n’est pas seulement la devise de la présidence allemande, c’est également un objectif que nous partageons et que nous appuyons. Nous avons analysé les priorités de la présidence allemande, et nous notons avec satisfaction qu’elles correspondent dans une grande mesure aux objectifs poursuivis par l’Espagne au sein de l’organisation.

L’OSCE est la seule organisation régionale qui regroupe 57 pays des régions euro-atlantique, eurasienne et méditerranéenne, au sein d’un même forum et autour des mêmes principes et engagements, notamment le respect de l’intégrité territoriale, de la souveraineté et de l’indépendance des États, comme cela a été dit à plusieurs reprises aujourd’hui. Son approche multidimensionnelle en matière de sécurité, qui prend en compte les dimensions politico-militaire, économique, environnementale et humaine, et son concept de sécurité coopérative, qui ont été réaffirmés notamment dans la Déclaration commémorative d’Astana de décembre 2010, font de l’OSCE une enceinte importante pour le renforcement de la sécurité de tous les États participants et de la région. Aucun des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui, du terrorisme à la prolifération des armes en passant par la cybercriminalité et les changements climatiques,

ne peut être relevé au moyen d’outils ou d’approches exclusivement militaires ou de sécurité.

Je voudrais mentionner l’un des défis majeurs qui se pose actuellement à l’OSCE, défi qui a d’ailleurs été évoqué à de nombreuses reprises aujourd’hui dans cette salle. Je veux parler du conflit en Ukraine et dans la région avoisinante.

Il y a presque un an, par sa résolution 2202 (2015), le Conseil approuvait l’ensemble de mesures en vue de l’application des Accords de Minsk. Malheureusement, une année plus tard, nous continuons de devoir insister sur la nécessité de respecter ces accords. Tout en saluant les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien, nous appelons toutes les parties au conflit et tous ceux qui peuvent apporter une contribution à cet égard, à avancer résolument dans la mise en œuvre des accords de Minsk. Il est en particulier indispensable de mettre un terme aux violations du cessez-le-feu. Il faut également prendre des mesures pour atténuer les conséquences humanitaires du conflit. L’Espagne salue et appuie pleinement le rôle que joue l’OSCE au sein du Groupe de contact trilatéral et par l’intermédiaire de la Mission spéciale d’observation déployée en Ukraine. Nous sommes conscients des contraintes et des défis auxquels se heurte cette mission. Il s’agit néanmoins du meilleur moyen de garantir une présence internationale dans l’est de l’Ukraine et, ce faisant, de contribuer à mettre un terme au conflit. Il faut que toutes les parties concernées aident la Mission à s’acquitter de son mandat dans toute sa zone d’opérations et veillent à ce que sa liberté de mouvement soit pleinement respectée et garantie. Nous saluons également le travail important réalisé par le groupe Normandie et l’Allemagne dans le cadre des efforts pour régler cette crise. Nous espérons que la prochaine réunion selon le format Normandie, prévue le jeudi 3 mars, permettra de réaliser de nouveaux progrès dans la mise en œuvre des différents volets des accords de Minsk.

Je voudrais à présent parler d’une autre région dont la stabilité est étroitement liée à l’avenir et à la présence de l’OSCE : la Méditerranée. L’Allemagne a joué un rôle clef l’année dernière dans le renforcement de la coopération au sein de la région côtière méridionale de l’Europe et la revitalisation du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, dont elle assurait la présidence. Nous remercions sincèrement le Ministre Steinmeier d’avoir participé personnellement à ces efforts, et notamment de sa participation à la conférence méditerranéenne de l’OSCE organisée en Jordanie en octobre 2015. L’Espagne estime qu’il est indispensable de dynamiser et de concrétiser la coopération avec les partenaires méditerranéens, notamment le Maroc, l’Algérie, la Tunisie, l’Égypte, la Jordanie et Israël et de renforcer le Groupe de contact. Pour ce faire, nous continuerons à coopérer avec la présidence du Groupe, actuellement assurée par l’Autriche, avec laquelle nous sommes en train d’organiser une manifestation à Madrid en mai prochain.

L’OSCE, grâce à son approche globale en matière de sécurité qui a été évoquée par le Ministre, et qui est étroitement liée à cette question, constitue un cadre idoine pour faire face au phénomène complexe de la crise migratoire et des réfugiés, et peut apporter concrètement une valeur ajoutée importante. Dans la perspective du prochain conseil ministériel qui se tiendra à Hambourg, nous sommes favorables à la poursuite des efforts entrepris l’année dernière à Belgrade. Nous espérons également que la prochaine Journée de la sécurité, qui se tiendra cette semaine à Rome, le 4 mars, imprimera un nouvel élan à ces efforts. L’Espagne est prête à mettre à la disposition de la présidence en exercice son expérience dans la gestion intégrée des migrations.

Comme l’a indiqué le Ministre Steinmeier, cette année, le Document de Vienne de 2011 sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité sera actualisé. Il ne fait aucun doute qu’il s’agit d’une excellente occasion de le mettre à jour et de l’adapter à un environnement de sécurité en constante évolution. Nous saluons le travail que l’Allemagne est en train de réaliser à cet égard. Par ailleurs, le Conseil de sécurité est en train de procéder à un examen d’ensemble de la résolution 1540 (2006). L’Espagne assure la présidence du Comité créé par cette résolution. L’OSCE est probablement l’organisation régionale qui a le plus d’expérience en ce qui concerne la mise en œuvre de cette résolution. Par conséquent, nous espérons qu’elle contribuera de manière importante à cet examen d’ensemble et nous sommes à la disposition de la présidence à cet égard. Le Président du Comité effectuera une visite à l’OSCE en avril prochain.

Enfin, je voudrais évoquer l’une des dimensions fondamentales de l’OSCE, à savoir sa dimension humaine. En effet, nous sommes convaincus qu’il ne peut y avoir de sécurité si l’état de droit, les droits de l’homme et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nous appuyons les efforts de la présidence allemande visant à renforcer davantage la troisième dimension de l’OSCE, et considérons nous aussi que le respect des obligations

et des engagements liés aux libertés fondamentales revêt la plus haute importance. Nous tenons en particulier à souligner et à saluer le fait que le Ministre des affaires étrangères a aujourd'hui abordé la question des femmes et de la paix et la sécurité et souligné l'importance que revêt la participation des femmes. En conséquence, nous continuerons de déployer des efforts dans le cadre de l'OSCE afin d'appliquer concrètement les dispositions des résolutions 1325 (2000) et 2242 (2015).

La présente séance montre que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE est possible. L'Espagne contribuera à cette entreprise en tant que membre de ces deux entités. Nous estimons que ce n'est pas une question de pure forme, mais que c'est également nécessaire en vue de créer des synergies et des méthodes de travail efficaces.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre allemand des affaires étrangères, M. Steinmeier, de son exposé et de sa présence parmi nous aujourd'hui. Nous savons que le partenariat entre l'OSCE et l'ONU reste solide, et nous nous félicitons de prendre connaissance des priorités de l'Allemagne en 2016 en vue de faire avancer l'action de l'OSCE en faveur de la paix et de la sécurité.

Au Sommet d'Astana il y a un peu plus de cinq ans, les 57 membres de l'OSCE ont renouvelé leur attachement aux valeurs et aux principes consacrés par les documents communs de l'OSCE, notamment les principes selon lesquels l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE s'appliquent de la même manière et sans exception à tous les États participants et selon lesquels nous devons rendre des comptes à nos citoyens et avons la responsabilité mutuelle d'appliquer dans leur totalité ces normes, ces principes et ces engagements. Aujourd'hui, les principes et engagements incarnés par l'OSCE sont mis à rude épreuve, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Organisation. De l'intérieur, les normes, principes et engagements d'Helsinki sont inégalement appliqués, et certains États redéploient une sphère d'influence aux dépens d'autres États, alors que de l'extérieur, les crises régionales et les menaces transnationales se multiplient.

Les efforts visant à régler le conflit en Ukraine et les conflits prolongés en Moldova, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh continuent de se heurter à des obstacles extrêmement frustrants. Nous saluons les efforts que déploie le Président en exercice pour tenter de régler la crise en Ukraine, notamment le rôle qu'il a joué dans la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation déployée en Ukraine jusqu'au 31 mars 2017. La Mission d'observation de l'OSCE et le Groupe de contact trilatéral jouent des rôles essentiels en vue du rétablissement de la paix en Ukraine, et la pleine mise en œuvre des accords de Minsk, notamment le cessez-le-feu et le retrait des armes, est cruciale. La Mission d'observation joue également un rôle capital dans l'évaluation de la situation humanitaire sur le terrain et la facilitation de l'acheminement d'une aide humanitaire absolument nécessaire.

La recrudescence de la violence le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine est très préoccupante – c'est la pire manifestation de violence depuis l'instauration du cessez-le-feu le 1er septembre 2015. Les rapports de suivi de l'OSCE indiquent que le nombre de violations du cessez-le-feu continue d'augmenter – en un seul jour, le 24 février, les observateurs ont recensé près de 850 explosions et tirs d'armes légères et lourdes. L'OSCE a également observé le retrait d'armes lourdes de sites de stockage désignés et leur acheminement vers des zones situées au-delà des limites fixées par les accords de Minsk.

Au moment de la création de la Mission spéciale d'observation, en mars 2014, les 57 États participants à l'OSCE ont convenu que les membres de la Mission se verraient accorder un accès sûr et sécurisé à l'ensemble du territoire de l'Ukraine. Pourtant, plus d'un an après la signature du mémorandum et du protocole de Minsk et l'adoption de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, les séparatistes soutenus par la Russie refusent aux observateurs de l'OSCE le plein accès à toutes les zones pour qu'ils puissent accomplir leur mission d'observation et de vérification du cessez-le-feu, du retrait des armes lourdes et de la présence de combattants étrangers. Les forces séparatistes soutenues par la Russie empêchent systématiquement la Mission d'observation d'inspecter les sites de stockage d'armes lourdes. En outre, les séparatistes ont pris l'habitude de refuser à la Mission l'accès à la frontière russo-ukrainienne, alors que la Russie bloque unilatéralement l'expansion de la Mission d'observation de la frontière de l'OSCE au-delà des deux petits points de contrôle actuellement accessibles.

Selon les rapports de l'OSCE, les restrictions aux déplacements de la Mission spéciale d'observation vont souvent de pair avec des violations de la réglementation sur les armes et sont presque systématiquement

imposées du côté séparatiste de la ligne de contact. En outre, les séparatistes continuent de proférer des menaces directes contre la Mission. Le 15 février, près de Kominternove, ils ont une fois de plus menacé de tirer sur les membres de la Mission, ce qui constitue le troisième incident de cette nature depuis janvier. Les États-Unis appellent de nouveau la Russie à demander aux séparatistes qu’elle soutient et approvisionne d’honorer le cessez-le-feu, de retirer leurs armes lourdes de manière visible et vérifiable, de rapatrier ces armes vers leurs sites de stockage désignés et de lever les restrictions aux déplacements et aux activités de la Mission d’observation.

Les États-Unis appuient fermement les efforts que déploie l’OSCE pour promouvoir le règlement pacifique des conflits prolongés, notamment les négociations entreprises pour trouver une solution globale au conflit en Transnistrie en facilitant le dialogue direct entre les parties et en appuyant les mesures de confiance. En Transnistrie toutefois, comme dans le Donbass, les prétendues autorités refusent d’accorder aux observateurs de l’OSCE un accès sans entrave pour leur permettre d’effectuer leur important travail. Les États-Unis appellent les parties concernées à garantir un accès sans entrave de la Mission de l’OSCE en Moldova à l’ensemble du pays, notamment la région de Transnistrie, afin qu’elle puisse mener ses activités et s’acquitter de son mandat.

L’OSCE continue d’œuvrer avec dévouement à un règlement négocié du conflit du Haut-Karabakh. Malheureusement, la violence le long de la ligne de contact et de la frontière entre l’Arménie et l’Azerbaïdjan a connu une escalade au cours des derniers mois. Les États-Unis condamnent l’utilisation de mortiers et d’autres armes lourdes, qui causent des pertes civiles, et appellent les parties à prendre des mesures immédiates pour apaiser les tensions et protéger la population. Le statu quo n’est ni acceptable ni soutenable. Nous rappelons aux parties qu’il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. En tant que Président du Groupe de Minsk de l’OSCE, les États-Unis continueront de collaborer étroitement avec les parties pour trouver une solution négociée durable au conflit du Haut-Karabakh sur la base des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l’Acte final d’Helsinki.

Les États-Unis appuient pleinement l’indépendance, la souveraineté et l’intégrité territoriale de la Géorgie. Nous demandons instamment au Gouvernement russe de retirer ses troupes jusqu’aux positions d’avant-guerre et d’accorder aux organismes humanitaires et à la Mission de surveillance de l’Union européenne un accès sans entrave aux territoires occupés dans le pays. En tant que participant aux délibérations internationales de Genève, au même titre que l’OSCE et l’ONU, les États-Unis demeurent déterminés à collaborer avec les parties et les autres présidents en vue de renforcer la sécurité et d’améliorer la situation humanitaire pour tous les habitants de Géorgie touchés par le conflit.

Il faut immédiatement apporter une réponse coordonnée à la crise des migrants et des réfugiés dans la région de l’OSCE et au-delà. Pour faire face à l’arrivée massive de migrants en Europe, il faut mener une action basée sur les droits afin de régler les problèmes liés aux migrations, notamment en mettant l’accent sur le respect des droits fondamentaux des migrants, des réfugiés et des demandeurs d’asile, ainsi qu’en renforçant la capacité des gouvernements à intégrer les nouveaux arrivants et à lutter contre le sentiment de rejet des migrants, la xénophobie et les crimes motivés par la haine. L’OSCE continue de jouer un rôle vital à cet égard, et elle joue également un rôle critique à l’appui de la lutte mondiale contre la prolifération des armes, notamment sur la base de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous appuyons fermement la volonté de l’OSCE de renforcer les engagements de ses États membres en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 (2000) afin de renforcer le rôle des femmes dans les domaines du rétablissement et de la consolidation de la paix et de mettre un terme à la violence contre les femmes en période de conflit.

Les engagements fondamentaux de l’OSCE apportent depuis plus de 35 ans de la clarté, de la stabilité et de la continuité aux États participants tandis qu’ils déploient des efforts communs pour promouvoir une sécurité globale dans les régions euro-atlantique et eurasiatique. Nous devons tous continuer d’honorer nos engagements mutuels. Nous attachons une grande importance au renforcement de la coopération et de la coordination entre l’ONU et l’OSCE à cette fin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

La délégation de la République bolivarienne du Venezuela apprécie l’exposé et la présence du Président en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Frank-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères.

Par ailleurs, nous félicitons sincèrement l'Allemagne de son accession à la présidence de cette organisation.

Le Venezuela appuie les efforts que déploient les organisations régionales en matière de promotion du règlement négocié des conflits en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui sont conformes au principe du règlement pacifique des différends et dont le dialogue direct entre les parties est un élément fondamental. Dans ce contexte, notre pays appuie le travail accompli par l'OSCE en application des accords d'Helsinki, qui lui fournissent des outils importants pour faire face aux défis internationaux et promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

L'OSCE a joué un rôle important dans le renforcement des relations entre ses pays membres par la voie du dialogue, et malgré leurs divergences, elle a pu dégager des consensus importants dans différentes situations où cela s'est avéré nécessaire. Le rôle de la présidence de l'OSCE est devenu de plus en plus prégnant aux fins de la promotion du dialogue et de la concorde entre ses membres.

Dans l'analyse de certaines questions spécifiques ayant trait à l'Ukraine, nous tenons à insister sur la pleine application de la résolution 2202 (2015), à l'appui de la décision prise par les mandataires de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne le 12 février 2015 à Minsk. Il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue d'une solution politique et diplomatique à la crise humanitaire, dans le cadre de laquelle les parties s'engagent à œuvrer en faveur d'une paix solide et durable. C'est la raison pour laquelle la cessation définitive des hostilités constitue un objectif qu'il n'est plus possible de repousser, et que nous souhaitons ardemment voir atteint.

Comme le Président en exercice de l'OSCE l'a indiqué, la situation complexe au Moyen-Orient a nécessairement une incidence sur les objectifs de sécurité et de stabilité en Europe. C'est la raison pour laquelle la déstabilisation de pays comme la Libye, la Syrie et l'Iraq, ainsi que l'irruption si subite du phénomène du terrorisme sur le devant de la scène, sont autant d'éléments qui, en sus d'autres questions en souffrance telles que le règlement de la question de Palestine, appellent la Communauté européenne à agir en vue de prévenir ces conflits et l'apparition de ces phénomènes. La déstabilisation que connaît la région du Moyen-Orient et de la Méditerranée a dégénéré en une situation humanitaire difficile et provoqué une vague désespérée de migrants et de réfugiés vers l'Europe. C'est là que l'OSCE peut jouer un rôle fondamental à l'appui des pays les plus touchés, en veillant à déterminer et solutionner les causes profondes des conflits qui provoquent le déplacement de cette population.

Promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme, moyennant la pleine application des normes internationales dans ce domaine, doit nous permettre de lutter contre la discrimination, le racisme, l'intolérance et la xénophobie qui se sont manifestées à propos de l'aide humanitaire qui s'impose face à la vague de migrants et de réfugiés venant du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Nous devons continuer d'œuvrer à la prévention des conflits en complément de l'application des principes de l'OSCE, dans une démarche multidimensionnelle visant à faire face aux problématiques actuelles d'un système international complexe et multiforme.

Enfin, nous espérons que ces voies de communication et de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE seront maintenues et renforcées dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Nous souhaitons le plus grand succès à M. Steinmeier dans le cadre de sa présidence de l'OSCE, afin qu'il puisse accomplir un travail équilibré et sans exclusive en tenant compte des point de vue de tous les membres de l'OSCE, et ce, pour pouvoir réaliser les objectifs fixés dans le cadre des priorités de cette organisation régionale, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais faire quelques brefs commentaires.

Tout d'abord, j'ai été surpris de constater que, s'agissant d'un certain nombre de questions fondamentales, je souscris à la déclaration faite par le représentant des États-Unis. Premièrement, il a justement fait remarquer que l'un des principes les plus importants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) était l'égalité de tous les membres devant la loi et le droit international. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point et estimons qu'il est inacceptable que des déclarations aient parfois

été faites impliquant un droit exclusif de certains États de décider du sort du reste du monde.

La deuxième question fondamentale relevée à juste titre par le représentant des États-Unis et avec laquelle nous sommes entièrement d'accord est le danger que présente un retour au principe des sphères d'influence. Nous voyons d'un œil critique l'élargissement de l'OTAN vers l'est et la façon dont l'Union européenne continue de développer sa politique de Partenariat oriental. Les États d'Europe orientale ont le choix de faire partie de l'Ouest ou de l'Est.

Comme le Conseil s'en souviendra, la crise en Ukraine a éclaté parce que Bruxelles a commencé exiger de manière catégorique du Président Yanukovych qu'il signe immédiatement l'accord d'association de l'Ukraine avec l'Union européenne. C'est pourquoi un retour à la politique des sphères d'influence aurait les conséquences les plus désastreuses pour la sécurité européenne.

Un autre élément sur lequel je suis tout à fait d'accord avec le représentant des États-Unis est la situation dangereuse, sur le plan de la sécurité, qui se développe entre les forces armées de Kiev et les bataillons des militants qui continuent d'opérer dans l'est de l'Ukraine ainsi qu'à Donetsk et Lougansk. Ce que le représentant des États-Unis n'a toutefois pas dit, et qu'il est nécessaire de dire, dans ce contexte, c'est que l'aggravation de la situation est due dans une large mesure au fait que les forces armées ukrainiennes ont occupé un zone neutre et commencé à pilonner la zone de sécurité à l'arme lourde. Cela va totalement à l'encontre de la logique et de la lettre des accords de Minsk, qui soulignent la nécessité du retrait des forces. Les forces ukrainiennes se rapprochent dangereusement des groupes armés, ce qui a conduit à une multiplication des échanges de coups de feu et des incidents.

À cet égard, je ne peux qu'exprimer ma déception face à la déclaration de mon collègue ukrainien, qui a répété plusieurs lieux communs de la propagande contre la Russie, et j'aimerais savoir quand Kiev mettra en œuvre les éléments clairement définis de l'ensemble de mesures. Pourquoi n'a-t-il pas adopté l'an dernier une loi relative au statut spécial du Donbass? Quand sera-t-elle adoptée? Quand la loi d'amnistie sera-t-elle adoptée? Quand un accord sera-t-il enfin conclu entre les autorités de Kiev et les représentants de Donetsk et de Lougansk sur les modalités des élections?

Sous l'égide de la Russie et à la demande de Kiev et de nos partenaires dans le cadre du format Normandie, nous avons convaincu les représentants de Donetsk et de Lougansk de reporter les élections locales qui devaient avoir lieu à la fin de l'année dernière, mais les perspectives d'un accord sur la manière d'organiser ces élections sont plutôt sombres. En effet, des difficultés sont soulevées à ce sujet dans les réunions du Groupe de contact, si bien qu'il semble qu'une fois de plus, Kiev soit en passe de retarder le processus.

Dans ce contexte, je tiens une fois encore à réitérer la demande que nos collègues du format Normandie ont entendue plus d'une fois : nous devons être plus exigeants et agir par principe. Lorsqu'un ensemble de mesures sont souscrites au sommmet, Kiev doit les appliquer. Je pense que lorsque ce sera le cas, d'autres questions, qui ont été évoquées, comme nous l'avons entendu, par M. Steinmeier durant sa récente rencontre avec le Ministre Klimkin, telles que la lutte contre la corruption et les réformes économiques pourront progresser, parce que dans une situation de conflit, s'attendre à une dynamique dans d'autres domaines est sans doute trop optimiste.

En somme, Kiev est essentiellement attachée à la mise en œuvre intégrale de l'ensemble de mesures, tout comme la Russie. Le moment est venu de mettre un terme à la crise, qui n'aurait jamais éclaté sans cette politique désastreuse des sphères d'influence que le représentant des États-Unis a critiquée aujourd'hui.

Enfin, à dire vrai, je n'avais pas l'intention de m'écarter de la question de l'Ukraine, mais le représentant des États-Unis a abordé la question de la Géorgie et critiqué la Russie, en formulant des exigences à notre égard. Je tiens à rappeler que les changements géopolitiques irréversibles qui se sont produits dans le Caucase en 2008 sont la résultante de l'agression de l'Ossétie du Sud par les responsables politiques géorgiens et de leur politique déséquilibrée sur place, avec le soutien des États-Unis. À cette époque, il y avait plus d'une centaine de conseillers militaires américains en Géorgie. Il serait donc naïf de penser qu'ils ont fermé les yeux sur ce qui se passait ou n'ont rien vu. Évitons donc de sombrer dans la propagande et concentrons-nous sur le travail mené dans le Caucase et en Ukraine en vue de normaliser la situation après ces crises, nées à la faveur d'un certain nombre de circonstances et de facteurs, dans lesquels les États-Unis n'ont pas été les derniers à jouer un rôle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Pressman (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux que le représentant de la Fédération de Russie puisse être d’accord avec une si grande partie de ce que j’avais à dire. Il est cependant fort regrettable que nous ne puissions pas être d’accord sur certains faits essentiels dans cette salle. Le fait demeure que la Russie a appuyé les séparatistes, a armé les séparatistes et a mené une campagne militaire qui a abouti à l’annexion de fait de la Crimée, en violation de la Charte des Nations Unies. Ce sont les faits et, malheureusement pour les personnes maltraitées dans le cadre de cette crise et de ces différends, ces faits demeurent inchangés, quels que soient les propos tenus dans cette salle aujourd’hui pour détourner l’attention.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de l’Ukraine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je ne ferai pas une autre longue déclaration, car j’ai dit ce que j’avais à dire.

Il est probablement très facile pour mon collègue russe de réagir à quelques passages choisis de ma déclaration. Je poserai donc la question suivante : pourquoi ne réplique-t-il pas à tout ce que j’ai dit? Pourquoi sa réaction ne porte-t-elle pas sur les chiffres, sur mon appel à la libération des prisonniers politiques détenus en Russie? De fait, et nombreux sont ceux qui l’ont démontré, la Russie n’a honoré aucune de ses obligations en application des accords de Minsk. Parlons alors de tout ce qui figure dans les accords de Minsk, pas seulement de la révision de la Constitution et des élections. Après tout, ce n’est pas la question à l’examen à la présente séance, et je n’entrerai donc pas dans le détail.

Enfin, en deux années d’agression, une armée de 40 000 soldats a été formée dans le Donbass. Cette armée est financée, équipée et soutenue par la Russie, et commandée par des agents russes. Des armes russes modernes et perfectionnées ont été mises à sa disposition. J’ai une très longue liste d’armes qui ne sont pas fabriquées en Ukraine et ne l’ont jamais été. Ces armes ne tombent pas du ciel. Et la liste est encore très longue. Nous devons être plus précis quand nous réagissons à des faits ou à des allégations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis tout à fait prêt à entrer dans le détail. Je ne pense pas qu’il faille retenir plus longtemps M. Steinmeier, puisqu’il est déjà au fait de l’ensemble de la situation.

Dès le départ, nous avons dit qu’il fallait trouver une solution politique à la crise en Ukraine. Dans le cadre des pourparlers tenus le 17 avril 2014 à Genève, auxquels ont participé le Secrétaire d’État des États-Unis d’Amérique, la Haute Représentante de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les Ministres des affaires étrangères de l’Ukraine et de la Russie, nous nous sommes entendus sur une déclaration dans laquelle nous avons indiqué qu’un dialogue politique sans exclusive était nécessaire. La Présidence en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en a d’ailleurs parlé dans la feuille de route. Quelle a été la réponse de l’Ukraine? Le Président Poroshenko a proposé une initiative de paix laissant une semaine aux citoyens du Donbass pour capituler. Nous avons immédiatement répliqué qu’il ne saurait y avoir de règlement militaire, que la solution devait être politique. Les Ukrainiens ne voulaient pas un règlement politique mais un règlement militaire; et ils ont donc eu ce qu’ils ont eu.

La vie est réelle et elle est ce qu’elle est. Mon collègue ukrainien le sait bien. S’il veut entrer dans le détail de l’ensemble de mesures en vue de l’application des accords de Minsk, nous pouvons le faire. Cependant, nous avons déjà dit cela à de nombreuses reprises et tout ce qui doit se produire a déjà été clairement défini. Le contrôle des frontières est censé être la dernière étape. Tout est très clair dans cet ensemble de mesures. Un statut spécial doit être défini et d’autres choses doivent être faites, ce que Kiev ne veut simplement pas faire.

Malheureusement, certains États qui ont une forte influence sur Kiev – non pas dans le cadre du format Normandie, mais des délégations présentent autour de cette table aujourd’hui – disent : « Que voulez-vous? L’Ukraine ne peut simplement pas le faire. Nous savons que c’est écrit là, mais l’Ukraine ne peut pas le faire. » Le représentant de l’Ukraine ne peut donc pas évoquer cette question. S’il parle vraiment d’un règlement politique, il faut exiger de l’Ukraine qu’elle adopte les mesures législatives qui aurait dû être adoptées au titre

de l'ensemble de mesures et veiller à ce qu'elle le fasse. La Russie ne peut pas le faire pour l'Ukraine.

Dans ses discours, le représentant de l'Ukraine peut dire ce que bon lui semble mais, hélas, la situation en Ukraine ne fera que se détériorer dans ces conditions et il n'y aura pas de gagnant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à M. Steinmeier pour qu'il réponde aux observations faites.

M. Steinmeier (*parle en anglais*) : Je ne veux pas me répéter ni reprendre ma déclaration depuis le début. Je me garderai de répondre aux observations faites par les représentants. Je tiens simplement à vous remercier, Monsieur le Président, de votre aimable invitation. Je remercie également les membres de toutes les remarques qu'ils ont formulées. Nous sommes vraiment reconnaissants aux membres de l'appui apporté en ce qui concerne nos priorités pour la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2016 et de leur disposition à coopérer, exprimée dans cette salle.

Les membres doivent s'assurer que nous continuons d'utiliser les outils qu'offre l'OSCE afin d'améliorer les conditions de sécurité sur le continent européen, en particulier au moment où nous faisons des progrès dans la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. Comme l'a annoncé notre ami l'Ambassadeur de France, nous nous réunirons jeudi à Paris. J'espère que nous parviendrons à avancer un peu, notamment en ce qui concerne les conditions de sécurité et nos discussions relatives à l'élection.

La séance est levée à 12 h 5.